

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Hinchinbrooke tenue le lundi **13 JANVIER 2020** à la salle du Conseil située au 1056, chemin Brook à Hinchinbrooke, Québec.

SONT PRÉSENTS

Mme. Carolyn T. Cameron, mairesse
M. Mark Wallace, conseiller
Mme Nadia Ricard, conseillère.
Mme Diane L'Écuyer, conseillère

SONT ABSENTS

Les conseillers Bakos, Feeny et Macfarlane.

Les membres présents forment le quorum.

Le Directeur général et Secrétaire trésorier, Kevin Neal fait fonction de secrétaire.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Alfred MacKay, 1362 Meadow
M. Gerardo Bocchicchio, 2531 Service.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
20-01-01 **PROPOSÉ PAR** : conseiller Wallace
APPUYÉ PAR : conseillère L'Écuyer

Que la séance ordinaire soit ouverte à 20h02.

ADOPTÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
20-01-02 **PROPOSÉ PAR** : conseillère Ricard
APPUYÉ PAR : conseillère L'Écuyer

Que l'ordre du jour soit adopté tel que circulé.

ADOPTÉ

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE DECEMBRE**
20-01-03 **PROPOSÉ PAR** : conseillère L'Écuyer
APPUYÉ PAR : conseillère Ricard

Que la version française du procès-verbal de la séance tenue le 2 décembre 2019 soit adopté tel que circulé.

ADOPTÉ

20-01-04 **PROPOSÉ PAR** : conseiller Wallace
APPUYÉ PAR : conseillère L'Ecuyer

Que la version anglaise du procès-verbal de la séance tenue le 2 décembre 2019 soit adopté tel que circulé.

ADOPTÉ

20-01-05 **PROPOSÉ PAR** : conseiller Wallace
APPUYÉ PAR : conseillère Ricard

Que la version française du procès-verbal de la séance spéciale du budget tenue le 18 décembre 2019 soit adopté tel que circulé.

ADOPTÉ

20-01-06 **PROPOSÉ PAR** : conseiller Wallace
APPUYÉ PAR : conseillère Ricard

Que la version anglaise du procès-verbal de la séance spéciale du budget tenue le 18 décembre 2019 soit adopté tel que circulé.

ADOPTÉ

4. URBANISME

Le Conseil a approuvé le rapport de l'inspecteur municipal lors du caucus tenu le 9 janvier 2020.

4.1 DÉROGATION MINEURE 2020-DM-01

CONSIDÉRANT QUE Mme Francine Patry et M. Yves Lagacé ont récemment acquis la propriété sise au 158 Fairhaven et qu'ils ont déposé une demande de dérogation mineure concernant la remise;

CONSIDÉRANT QUE la demande est accompagnée d'un certificat de localisation préparé et signé par M. Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre, portant les minutes 7751 et daté du 25 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de localisation démontrait que la remise était dérogatoire par sa marge latérale à 2.06 mètres de la ligne avant secondaire, donnant sur le lot 5 268 662, propriété de la municipalité de Hinchinbrooke;

CONSIDÉRANT QUE la remise a été érigé en 1991, selon les informations fournies au permis #91115, mais où une marge latérale aurait été considérée plutôt qu'une marge avant

secondaire, tenant compte que le lot 5 268 662, est une rue projetée;

CONSIDÉRANT QUE

la remise a été érigée de bonne foi et qu'à ce jour, aucun projet de développement n'est prévu sur le lot 5 266 107, localisée au sud-ouest de la propriété, en zone blanche;

CONSIDÉRANT QUE

le lot 5 266 107 est conforme pour l'élaboration d'un projet de développement résidentiel et que, en tel cas, il serait nécessaire d'utiliser le lot 5 268 662 pour accès à ce projet résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'

en tel cas, la remise pourrait être source de nuisances pour l'entretien de la rue;

20-01-07

IL EST PROPOSÉ PAR : conseiller Wallace
ET APPUYÉ PAR : conseillère L'Ecuyer

Que le conseil de la municipalité de Hinchinbrooke appui les recommandations du comité consultatif d'urbanisme que la demande de dérogation mineure 2020-DM-01 soit acceptée aux conditions suivantes :

- S'il s'avère nécessaire de procéder à la construction de la rue projetée sur le lot 5 268 662, le propriétaire du 158 Fairhaven aura 1 an pour relocaliser ladite remise conformément à la réglementation, soit à un minimum de 10 mètres de la marge avant secondaire;
- Dans tous les cas, la remise pourra conserver des droits acquis quant à la dimension du bâtiment mais aucun droit acquis quant à la localisation dérogatoire ne sera reconnu.

ADOPTÉ

5. TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil a approuvé le rapport du Superviseur des chemins lors du caucus tenu le 9 janvier 2020. Possibilité d'obtenir un camion usagé pour les travaux publics.

20-01-08

PROPOSÉ PAR : conseiller Wallace
APPUYÉ PAR : conseillère Ricard

Que la municipalité de Hinchinbrooke achète un 2015 Chevy Silverado usagé avec 34,000 km pour la somme de 18 000\$ plus taxes.

ADOPTÉ

6. COMMUNICATION ET SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

6.1 BRIGADE D'INCENDIE

Aucun compte rendu du mois de décembre 2019 de la brigade d'incendie

6.2 ARÉNA

En l'absence du conseiller Bakos aucun compte rendu du mois de décembre de l'aréna.

6.3 LOISIRS

Aucun compte rendu du mois de décembre des loisirs.

7. CORRESPONDANCE & NOUVELLES AFFAIRES

La mairesse Cameron fait la révision de la liste de correspondance reçue durant le mois de décembre 2019.

7.1 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION a été donné par la conseillère L'Ecuyer pour le dépôt du projet règlement 445 pour la taxation.

7.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

AVIS DE MOTION a été donné par la conseillère Ricard pour le règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte par la mairesse Cameron.

M. Bocchicchio a donné une liste de questions incluant des questions au sujet du Bulletin municipal dont la mairesse a répondu à ses questions.

Puisqu'il n'y a plus de questions, la période de questions est fermée.

9. **APPROBATION DES FACTURES**
20-01-09 **PROPOSÉ PAR :** conseiller Wallace
APPUYÉ PAR : conseillère Ricard

Que les comptes fournisseurs au montant de 180,437.94\$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019 soient approuvés et payés et que ces dits comptes soient gardés dans un registre à cet effet et forme une partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
20-01-10 **PROPOSÉ PAR :** conseillère L'Ecuyer
APPUYÉ PAR : conseillère Ricard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

ADOPTÉ